



PROJET D'AMENAGEMENT
PARTICULIER

PAP NQ «De Muur»

57, rue de l'école à Ernster

Niederanven, le 9 juillet 2025

SU / transmis du service urbanisme / PAP rue de l'Ecole à Ernster.

Transmis du service urbanisme communal du dossier au Collège des Bourgmestre et Échevins;

Vu la loi du 30 juillet 2021 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Vu le projet d'aménagement particulier «rue de l'Ecole à Ernster» présenté par le bureau Decker, Lammar & Associés architecture & urbanisme, pour le compte de Monsieur Willy DE MUUR, lequel prévoit la construction de 6 maisons d'habitations unifamiliales groupées en bande avec jardin privatif, ainsi que 1 maison plurifamiliales de maximum 3 unités avec jardin privatif. Le nombre maximal de logements prévu est de 9 unités résultant dans une densité maximale de 24,071 logements / ha (DL).

Et de ce fait,

Le service urbanisme transmet le présent dossier au secrétaire communal pour être soumis au Collège des Bourgmestre et échevins afin d'entamer la procédure conformément au Titre 4, chapitre 3, article 30, de la loi du 30 juillet 2021 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Le service urbanisme,



